



Je voudrais connaitre mes droits en tant que locataire

Par **narbonnais11**, le 21/11/2010 à 11:46

Bonjour,

[s]je suis un jeune locataire passant par agence d'un appartement f2 + des combles au 2eme et dernier étage:[/s]

dans mon appartement il fait asser froid/humide la chaleur part de partout et la toiture a été refaite il y a 5ans, il y a de la chaleur qui part d'une petite trappe a l'ancienne cheminée qui donne directement dans le "grenier" de + ce passage est recouvert de vieille peinture écailler des année 40 au moin j'ai essayer de boucher une grosse parti du trou avec un morceau d'isolation qui trainait dans les combles, dans les combles il y a une petite poutre portante qui est "bouffer" par les mithes et qui est creuse a l'intérieur ainsi que l'isolation qui n'est pas terminer "c'est le morceau que j'ai utiliser pour boucher le trou de la cheminée" , sur une vitre un joint c'est décoller du contour de la fenetre ducoup on a pu constater qu' une vitre du double vitrage est casser "il y a des morceaux de verre tout le long",

[s]

pour l'état des lieux de notre précédent appartement, l'agence nous a compter 100.23 de "dégat":[/s]

-remplacement du néon salle de bain "elle n'a jamais marcher, de + a l'état des lieux d'entrée et de sortie il n'y avais pas d'électricité pour pouvoir le constaté"

-remplacement d'une poignée a la cuisine "cette poignée a toujours manquer"

-renforcement des portes et des meubles fragilsé, "c'est quoi? de + il n'y a pas de meuble"

-matériel main d'oeuvre déplacement "je présume que c'est pour réparer tout sa?"

cette agence est de tres mauvaise fois, plusieurs locataire en son tres déçut.
ma question est la suivante, quel sont mais droits et les démarches a faire?

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **11:58**

Pour le précédent logement : que dit l'EDL de sortie ? l'avez-vous signé ?

Pour le logement actuel : que dit l'EDL d'entrée ?

Par **narbonnais11**, le **21/11/2010** à **13:45**

pour l'ancien appartement, on a signé l'état des lieux et la damme nous a dit qu'il n'y avais rien d'annormal. Pour le nouvel appartement, rien n'est précisé concernant l'humidité et les endroits ou passe toutes la chaleur. nous n'avons pas envie de payer du chauffage pour rien, ayant eu les 3mois de préavis nous somme assez restreint financièrement.

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **14:48**

Avez-vous votre exemplaire de l'EDL de sortie (on ne signe rien sans avoir son exemplaire) ?

Est-ce que dans le nouveau logement, le DPE est annexé au bail ?

Par **narbonnais11**, le **22/11/2010** à **13:54**

Le Diagnostic de Performance Energétique (dpe)

je n'ai rien qui l'indique